



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE TOUTENVELO

Les présentes conditions définissent les droits et obligations de :

**La Société TOUTENVELO**, société coopérative de production à responsabilité limitée au capital social de 14 000 euros, dont le siège est situé 2, rue Jean Milon à Rennes (35 000), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 789 713 401 et enregistrée sous le n° de TVA intracommunautaire (...), agissant en qualité de fabricant et vendeur de remorque pour vélo (dénommée ci-après « TOUTENVELO », la « Société » ou le « Vendeur »),

Et,

**Des personnes physiques ou morales** procédant à l'achat de produits de la société TOUTENVELO.

## 1. ACCEPTATION ET OPPOSABILITE

---

**1.1.** Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent sans restriction ni réserve à toutes les ventes conclues par TOUTENVELO, que cela soit :

- auprès de tout acheteur professionnel, agissant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale (dénommé ci-après le « Client Professionnel » lorsqu'une disposition spécifique des présentes Conditions Générales de Vente lui est applicable),
- ou auprès de tout consommateur et acheteur non professionnel, personne physique, (dénommé ci-après « le Client Particulier » lorsqu'une disposition spécifique des présentes Conditions Générales de Vente lui est applicable).

Pour toutes les dispositions des présentes qui ne sont pas spécifiques à l'un ou à l'autre, le Client Particulier et le Client Professionnel sont dénommés ci-après « le Client ».

**1.2.** Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à tous les produits et marchandises commercialisés par TOUTENVELO (ci-après le(s) « Produit(s) ») dans ses locaux et sur son site Internet « <https://remorque.toutenvelo.fr/> » et à tous les contrats de vente de Produits conclus par la Société en France et à l'étranger.

**1.3.** Ces Conditions Générales de Vente sont accessibles à tout moment sur le site Internet « <https://remorque.toutenvelo.fr/> ». Les présentes Conditions Générales de Vente annulent et remplacent toutes autres conditions générales antérieures pouvant figurer sur les documents de TOUTENVELO ou convenues par tout autre moyen.

Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L.441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre le Vendeur et le Client Professionnel. En cas de conflit entre les présentes conditions générales de vente et des conditions générales d'achat, les conditions générales de TOUTENVELO prévaudront et le Client Professionnel s'engage à les respecter.

Il ne peut y être dérogé que par convention particulière écrite et signée entre le Client et TOUTENVELO.

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Ventes et les avoir acceptées en cochant la case prévue à cet effet avant la mise en œuvre de la procédure de commande sur le site internet « <https://remorque.toutenvelo.fr/> ».

Le fait pour le Client, de commander sur le site Internet « <https://remorque.toutenvelo.fr/> » emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente et obligation au paiement des Produits commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Vendeur.

- 1.4. Les Conditions Générales de Vente peuvent faire l'objet de modifications ultérieures à tout moment et sans préavis. La version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur sur le site internet à la date de passation de la commande. Les Conditions Générales de Vente modifiées prendront effet à compter de leur affichage sur le site.
- 1.5. Sauf preuve contraire, les données enregistrées dans le système informatique du Vendeur constituent la preuve de l'ensemble des transactions conclues avec le Client.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, et comme rappelé ci-dessous (cf. article 9 des CGV) le Client dispose, à tout moment, d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition à l'ensemble de ses données personnelles.

- 1.6. Le Client reconnaît avoir la capacité requise pour contracter et acquérir les Produits proposés sur le site internet « <https://remorque.toutenvelo.fr/> », telle que définie par les articles 1145 et suivants du Code civil.

## 2. COMMANDES

---

- 2.1. Il appartient au Client de sélectionner sur le site internet « <https://remorque.toutenvelo.fr/> » les Produits qu'il désire commander, en suivant les modalités proposées sur le site internet.

Les informations contractuelles sont présentées en langue française et font l'objet d'une confirmation au plus tard au moment de la validation de la commande par le Client.

Les caractéristiques principales des Produits et notamment, les spécifications, illustrations et indications de dimensions ou de capacité des Produits, sont présentées sur le site internet <https://remorque.toutenvelo.fr/>. Le Client est tenu d'en prendre connaissance avant toute passation de commande afin de connaître les propriétés et les particularités essentielles des Produits. Le choix et l'achat d'un Produit est de la seule responsabilité du Client.

Les photographies et graphismes présentés sur le site internet « <https://remorque.toutenvelo.fr/> » ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité du Vendeur.

Les offres de Produits sont valables tant qu'elles sont visibles sur le site, dans la limite des stocks disponibles.

- 2.2.** Pour les commandes passées exclusivement sur internet, l'enregistrement d'une commande sur le site marchand du Vendeur est réalisé lorsque le Client accepte les présentes Conditions Générales de Vente en cochant la case prévue à cet effet **et** valide sa commande.

Le Client a la possibilité de vérifier le détail de sa commande, son prix total et de corriger d'éventuelles erreurs avant de procéder à cette validation<sup>1</sup>, qui constitue en outre une preuve de l'acceptation des Conditions Générales de Vente.

Il appartient donc au Client de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler immédiatement toute erreur.

- 2.3.** Néanmoins, la vente ne sera considérée comme définitive qu'après l'envoi au Client de la confirmation de l'acceptation de la commande par le Vendeur par courrier électronique **et** après encaissement par celui-ci **de l'intégralité du prix** ou, en cas de paiement en plusieurs fois, accepté expressément par TOUTENVELO, après encaissement par le Vendeur de l'intégralité de l'acompte de 40% de la valeur totale de la commande.

Le Vendeur ne sera pas tenu de procéder à la livraison des produits commandés par l'Acheteur si celui-ci ne lui en paye pas le prix dans les conditions et selon les modalités indiquées dans les présentes Conditions Générales de Vente.

Le Vendeur se réserve le droit d'annuler ou de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

- 2.4.** Toute commande passée et validée par l'Acheteur et le Vendeur sur le site internet « <https://remorque.toutenvelo.fr/> » constitue la formation d'un contrat conclu à distance entre eux.
- 2.5.** Si un acompte a été versé à la commande, en cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Vendeur, moins de trente jours au moins avant la date prévue pour la livraison des Produits commandés, pour quelque raison que ce soit, hormis l'exercice du droit de rétractation ou la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article 4.2 des présentes Conditions Générales de Vente sera acquis de plein droit au Vendeur et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement.

Si aucun acompte n'a été versé à la commande, en cas d'annulation de la commande par le Client après son acceptation par le Vendeur moins de trente jours au moins avant la date prévue pour la livraison des Produits commandés, pour quelque raison que ce soit hormis l'exercice du droit de rétractation ou la force majeure, une somme correspondant à 50% du montant total de l'achat restera acquise au Vendeur, à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice ainsi subi.

### **3. LES TARIFS**

---

- 3.1.** Les Produits sont fournis aux tarifs en vigueur figurant sur le site Internet « <https://remorque.toutenvelo.fr/> », lors de l'enregistrement de la commande par le Vendeur.

---

<sup>1</sup>Article 1127-2 du Code Civil

Les prix sont exprimés en Euros, HT et TTC.

Le Vendeur se réserve le droit de modifier les prix à tout moment.

- 3.2.** Les tarifs présentés sur le site internet « <https://remorque.toutenvelo.fr/> » comprennent les frais de traitement, de fabrication, d'expédition, de transport et de livraison des Produits, dans les conditions indiquées sur le site et sont calculés préalablement à la passation de la commande.

Le paiement demandé au Client correspond au montant total de l'achat, y compris ces frais.

- 3.3.** D'éventuelles commandes spécifiques du Client peuvent être envisagées. Le cas échéant elles feront l'objet d'un devis préalablement accepté par celui-ci. Les devis établis par le Vendeur sont valables pour une durée d'un mois, à compter de leur date d'établissement.

La commande sur devis n'est considérée comme acceptée qu'après le retour du dit devis accompagné de la mention « Bon pour accord » et le versement d'un acompte de 40% du montant de la commande.

- 3.4.** Une facture est établie par le Vendeur et remise au Client lors de la réception du paiement des Produits commandés.

- 3.5.** Le Client Professionnel pourra bénéficier des remises et ristournes figurant aux tarifs du Vendeur, en fonction des quantités acquises ou livrées par le Vendeur en une seule fois et un seul lieu, ou de la régularité de ses commandes.

#### **4. CONDITIONS DE PAIEMENT**

---

- 4.1.** TOUTENVELO met à disposition du Client plusieurs moyens de paiements, à savoir :

- **Le virement** avec les références de la commande en objet.

Titulaire du compte : TOUTENVELO  
Domiciliation : CREDITCOOP RENNES  
Code Banque : 42559  
Code Guichet : 00055  
Numéro de Compte : 41000009623  
Clé RIB : 76  
IBAN : FR76 4255 9000 5541 0000 0962 376  
CODE BIC : CCOPFRPPXXX

- Ou **le chèque bancaire** à l'ordre de TOUTENVELO à envoyer à TOUTENVELO, 2 rue Jean Milon 35 000 Rennes, avec les références de la commande sur papier libre.

Les chèques bancaires doivent être payables par une banque domiciliée en France Métropolitaine.

En cas de paiement par chèque, la commande ne sera validée qu'à l'encaissement effectif du chèque. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée dès sa réception.

- 4.2. En cas de paiement en plusieurs fois, accepté par TOUTENVELO, un acompte correspondant à 40% du prix total d'acquisition des Produits commandés est exigé pour valider la commande. Cet acompte ne pourra en aucun cas être qualifié d'arrhes.
- 4.3. Une fois l'acompte ou le prix encaissé et la commande validée, TOUTENVELO s'engage à fabriquer les Produits.
- 4.4. L'acheminement des produits jusqu'à la destination convenue dans le formulaire de commande sur Internet (ou présent sur le devis) sera réalisé après encaissement de la totalité du prix de la commande (sauf directive négociée en amont de la commande).

## 5. LIVRAISON

---

- 5.1. La livraison est effectuée, soit par la remise directe du produit au Client, soit par recours à un expéditeur ou un transporteur indépendant, à l'adresse mentionnée par le Client lors de la commande et à laquelle le transporteur pourra facilement accéder.

Dans tous les cas, la livraison est constituée par le transfert au Client de la possession physique ou du contrôle du Produit.

- 5.2. Les Produits commandés par le Client seront livrés en France métropolitaine (ou à l'étranger) conformément au délai de conception, de fabrication et de livraison estimé lors de la confirmation de la validation de la commande par TOUTENVELO.

Ce délai de livraison ainsi que les informations relatives au transporteur seront mis à jour dans les instructions communiquées au Client avant le départ des Produits des locaux de TOUTENVELO.

- 5.3. Le Vendeur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour livrer les produits commandés par le Client dans les délais annoncés. Toutefois, ces délais sont communiqués à titre indicatif, et TOUTENVELO ne pourra en aucun cas être tenu responsable des conséquences dues à un retard de livraison.

TOUTENVELO s'engage à informer le Client de tout retard éventuel dès qu'il en aura connaissance.

- 5.4. Néanmoins, pour les Clients Particuliers, si les Produits commandés n'ont pas été livrés dans un délai de trente jours après la date indicative de livraison fournie au moment de la validation de la commande par TOUTENVELO, pour toute autre cause que la force majeure ou le fait du Client Particulier, la vente pourra être résolue à la demande écrite du Client Particulier dans les conditions prévues aux articles L.216-2, L.216-3, et L.241-4 du Code de la consommation. Les sommes versées par le Client Particulier lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat, à l'exclusion de toute indemnisation ou retenue.

- 5.5. Pour les Clients Professionnels, les éventuels retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande ou un refus de payer le prix.

Toutefois, si quatre (4) mois après la date indicative de livraison, les Produits n'ont pas été livrés, pour toute autre cause qu'un cas de force majeure ou le fait du Client Professionnel, la vente pourra alors être résolue de plein droit à la demande de l'une ou l'autre partie, par courrier recommandé. Le Client Professionnel pourra obtenir restitution de son paiement ou de son acompte à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages et intérêts.

5.6. En cas de demandes particulières du Client concernant les conditions d'emballage ou de transport des produits commandés, dûment acceptées par écrit par le Vendeur, les coûts liés feront l'objet d'une facturation spécifique complémentaire, sur devis préalablement accepté par écrit par le Client.

## 6. TRANSFERT DE PROPRIETE – TRANSFERT DES RISQUES

---

6.1. Le transfert de propriété des Produits du Vendeur, au profit du Client, ne sera réalisé qu'après complet paiement du prix par ce dernier, et ce, quelle que soit la date de livraison desdits Produits.

6.2. Pour le Client Particulier, quelle que soit la date du transfert de propriété des Produits, le transfert des risques de perte et de détérioration s'y rapportant, ne sera réalisé qu'au moment où le Client Particulier prendra physiquement possession des Produits. Les Produits voyagent donc aux risques et périls du Vendeur pour les livraisons effectuées au bénéfice de Client Particulier.

Toutefois, lorsque le Client Particulier s'est lui-même chargé de faire appel à un transporteur qu'il choisit lui-même, la livraison est réputée effectuée dès la remise des Produits commandés par le Vendeur au transporteur dès lors qu'il a remis les Produits vendus au transporteur qui les a acceptés sans réserves. Le Client Particulier reconnaît donc que dans ce cas, c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison et ne dispose d'aucun recours en garantie contre le Vendeur en cas de défaut de livraison des Produits transportés.

6.3. Pour le Client Professionnel, le transfert des risques sur les Produits s'effectue à la remise des Produits au transporteur ou à la sortie des locaux de TOUTENVELO, indépendamment du transfert de propriété, et ce, quelle que soit la date de la commande et du paiement de celle-ci.

Le Client Professionnel reconnaît que c'est au transporteur qu'il appartient d'effectuer la livraison, le Vendeur étant réputé avoir rempli son obligation de délivrance dès lors qu'il a remis les produits commandés au transporteur qui les a acceptés sans réserves. Le Client Professionnel ne dispose donc d'aucun recours en garantie contre le Vendeur en cas de défaut de livraison des Produits commandés ni des dommages survenus en cours de transport ou de déchargement.

Il en résulte que les Produits voyagent aux risques et périls du Client Professionnel qui l'accepte, auquel il appartient, en cas d'avarie, de perte ou de manquant, de faire toute réserve ou d'exercer tout recours auprès des transporteurs responsables, conformément à l'article L.133-3 du Code de commerce.

6.4. Le Client est tenu de vérifier l'état des produits livrés.

Il dispose d'un délai de **trois jours ouvrés** à compter de la livraison pour formuler sa réclamation par écrit (courrier postal, courrier électronique, télécopie) pour non conformité ou vice apparent des Produits livrés (par exemple, avaries, manquants, perte, colis endommagé déjà ouvert, ...), avec tous les justificatifs y afférents (photos notamment). Passé ce délai et à défaut d'avoir respecté ces formalités, les Produits seront réputés conformes et exempts de tout vice apparent et aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée par le Vendeur.

6.5. Le Vendeur remboursera, réparera ou remplacera dans un délai raisonnable et à ses frais, les Produits livrés dont les défauts de conformité ou les vices apparents ou cachés auront été dûment prouvés par le Client, dans les conditions prévues aux présentes Conditions Générales de Vente (cf. Article 8) ainsi qu'aux articles L.217-4 et suivants du Code de la consommation relatifs à la garantie légale de conformité pour le Client Particulier.

- 6.6. Les livraisons effectuées à une adresse erronée feront l'objet d'une nouvelle livraison sous réserve du paiement des frais de port correspondant par le Client. À défaut, le Vendeur pourra conserver les Produits ainsi que le prix versé par le Client.

## 7. DROIT DE RETRACTATION DU CLIENT PARTICULIER

---

- 7.1. Conformément aux dispositions légales en vigueur, le Client Particulier dispose d'un délai de quatorze jours à compter de la réception du Produit pour exercer son droit de rétractation auprès du Vendeur, sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité, à fin d'échange ou de remboursement, à condition que les Produits soient retournés dans leur emballage d'origine et en parfait état dans les quatorze jours suivant la notification au Vendeur de la décision de rétractation du Client Particulier.

- 7.2. Les retours sont à effectuer dans leur état d'origine et complets (emballage, accessoires, notice...) permettant leur remise sur le marché à l'état neuf, accompagnés de la facture d'achat.

Les Produits endommagés, salis ou incomplets ne sont pas repris.

- 7.3. Le droit de rétractation peut être exercé par courrier ou par mail auprès du Vendeur au moyen du formulaire prévu en Annexe 2, auquel cas un accusé de réception sera immédiatement communiqué au Client Particulier par le Vendeur.

En cas d'exercice du droit de rétractation dans le délai susvisé, seul le prix du ou des Produits achetés est remboursé ; les frais de retour restent à la charge du Client Particulier.

Le remboursement sera effectué dans un délai de 14 jours à compter de la réception, par le Vendeur, des Produits retournés par le Client dans les conditions prévues au présent article.

## 8. GARANTIE – RESPONSABILITE

---

- 8.1. Les Produits vendus sur le site Internet « <https://remorque.toutenvelo.fr/> » sont conformes à la réglementation en vigueur en France et dans l'Union européenne et ont des performances compatibles avec des usages professionnels et non professionnels. Ils correspondent aux critères des « produits sûrs » tels que définis dans la Directive européenne 2001/95/CE applicable aux produits commercialisés au sein de l'Union européenne, et respectent les dispositions de l'article L.311-1 du Code de la route qui imposent aux constructeurs et aux vendeurs de véhicules, l'obligation de veiller à la sécurité de l'utilisateur.

- 8.2. Les Produits fournis par le Vendeur au Client Particulier bénéficient de plein droit et sans paiement complémentaire, indépendamment du droit de rétractation, conformément aux dispositions légales :

- de la garantie légale de conformité, pour les Produits apparemment défectueux, abîmés ou endommagés ou ne correspondant pas à la commande ;
- de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation ;

dans les conditions et selon les dispositions d'ordre public visées ci-dessous et reproduites en annexe aux présentes Conditions Générales de Vente (cf. Annexe 1).

**8.3.** Les produits livrés par le Vendeur au Client Professionnel bénéficient d'une garantie contractuelle d'une durée de trois (3) mois, à compter de la date de livraison, couvrant la non-conformité des produits à la commande et tout vice caché, provenant d'un défaut de matière, de conception ou de fabrication affectant les produits livrés et les rendant impropres à l'utilisation.

**8.4.** La garantie forme un tout indissociable avec le Produit vendu par le Vendeur. Le Produit ne peut être vendu ou revendu altéré, transformé ou modifié.

**8.5. La garantie légale de conformité**

Elle ne peut être mise en œuvre que par le Client Particulier, qui, dans le cadre des dispositions du Code de la consommation :

- bénéficie d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir à l'encontre du Vendeur ;
- peut choisir entre la réparation ou le remplacement du Produit commandé, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L.217-9 du Code de la consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du Produit durant les deux ans suivant la délivrance du Produit, la charge de la preuve revenant au Vendeur.

En outre, la garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale pouvant éventuellement couvrir le Produit.

Enfin, le Client Particulier peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés du Produit conformément à l'article 1641 du Code Civil ; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code Civil.

**8.6. Conditions et effets de la mise en jeu de la garantie**

Afin de faire valoir ses droits, le **Client Particulier** devra informer le Vendeur, par écrit, de la non-conformité des Produits dans un délai maximum de deux ans à compter de la livraison des Produits, ou de l'existence des vices cachés dans un délai maximum de deux ans à compter de découverte du vice.

Le **Client Professionnel** devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer le Vendeur, par écrit, de l'existence des vices cachés dans un délai maximum de deux ans à compter de leur découverte, et de la non-conformité des Produits dans un délai maximum de un mois à compter de la livraison des Produits.

Le Client devra retourner ou rapporter au Vendeur les Produits défectueux dans l'état dans lequel ils ont été reçus avec l'ensemble des éléments (accessoires, emballage, notice...).

Si le Client a notifié le défaut de conformité ou l'existence de vices à TOUTENVELO dans les délais et formes prévus ci-dessus et que les services techniques du Vendeur considèrent que la réclamation est justifiée, TOUTENVELO pourra procéder à ses frais, selon son choix (ou celui du Client Particulier s'il diffère):

- soit au remplacement du Produit non-conforme ou défectueux ;
- soit à la réparation du Produit défectueux,



- soit au remboursement du prix facturé et effectivement payé pour un Produit dont la non-conformité ou la défectuosité est établie.

Dans ce cas, les frais de retour seront remboursés au Client sur présentation des justificatifs.

La mise en jeu de la garantie n'entraînera ni prolongation de la garantie en cours ni naissance d'une nouvelle période de garantie.

Si toutes les conditions de prise en charge de la garantie sont réunies, les remboursements des Produits jugés non conformes ou défectueux seront effectués dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze jours suivant la constatation par le Vendeur du défaut de conformité ou du vice caché.

Le remboursement s'effectuera par crédit sur le compte bancaire du Client ou par chèque bancaire adressé au Client.

### **8.7. Limites à la mise en jeu de la garantie**

La garantie ne peut pas être mise en œuvre dans les cas suivants :

- non-respect de la législation du pays dans lequel les produits sont livrés, qu'il appartient au Client de vérifier ;
- utilisation ou maintenance des Produits anormale, non conforme à l'usage pour lequel ils ont été fabriqués ou aux prescriptions de TOUTENVELO ;
- modification de l'état d'origine des Produits du fait du Client ou de tout tiers ;
- défaut d'entretien ou de réparation et/ou tentative de modification effectuée sans l'accord préalable et écrit de TOUTENVELO ou par une personne non autorisée par TOUTENVELO ;
- détérioration des Produits provenant d'une négligence dans l'utilisation ou d'accidents de toutes sortes ou résultant de cas de force majeure et, d'une manière générale, toutes causes autres que celles résultant d'une utilisation normale et conforme à l'usage prévu ;
- usure normale des Produits.

Dans toutes ces hypothèses, TOUTENVELO ne saurait être tenu pour responsable du défaut des Produits et des éventuels dommages occasionnés. La prise en garantie est subordonnée à expertise de la cause de la non-conformité ou du vice invoqué.

Par ailleurs, la Garantie ne peut en aucun cas être mise en œuvre lorsque les Produits livrés sont conformes à ceux commandés. La conformité à la commande du Client s'apprécie par référence au mail de confirmation de la commande adressé par le Vendeur. Une différence accessoire en termes de caractéristiques techniques ou de quantité n'est pas considérée comme une non-conformité.

Dans tous les cas, le Client ne peut se prévaloir d'un défaut de conformité ou d'un vice affectant le Produit qu'il connaissait, qu'il avait constaté ou qu'il ne pouvait ignorer au moment de la commande ou au moment de la livraison du Produit.

La garantie du Vendeur est, en tout état de cause, limitée au remplacement, à la réparation ou au remboursement des Produits non conformes ou affectés d'un vice.

Aucune autre indemnité ne pourra être demandée par le Client pour quelque cause que ce soit.

### **8.8. Engagement de la responsabilité de TOUTENVELO**

TOUTENVELO ne saurait être tenu pour responsable de l'inexécution du contrat conclu avec le Client :

- en cas de force majeure, telle que définie par les tribunaux,
- en cas de faute du Client,
- ou si cette inexécution est due au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat.

TOUTENVELO ne saurait en outre être tenu pour responsable des conséquences résultant de la mauvaise utilisation des produits vendus sur le site Internet <https://remorque.toutenvelo.fr/>.

## **9. INFORMATIQUES ET LIBERTES**

---

**9.1.** En application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client Particulier sont nécessaires au traitement de sa commande et à l'établissement des factures, notamment.

Soucieux de la sécurité et de la tranquillité des clients de TOUTENVELO, le Vendeur se refuse à faire usage des données pour tout démarchage commercial par un tiers. Les données sont conservées aux seules fins d'établir le service et la vente du site internet « <https://remorque.toutenvelo.fr/> ».

Ces données peuvent être communiquées aux éventuels partenaires du Vendeur chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes.

**9.2.** Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du site internet « <https://remorque.toutenvelo.fr/> » a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

**9.3.** Le Client Particulier dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant, en écrivant, par courrier et en justifiant de son identité, à :

TOUTENVELO  
2, rue Jean Milon  
35 000 Rennes

## **10. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

---

**10.1.** Le contenu du site internet « <https://remorque.toutenvelo.fr/> » est la propriété du Vendeur et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

**10.2.** En outre, Le Vendeur reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur les photographies, présentations, études, dessins, modèles, prototypes, etc., réalisés (même à la demande du Client) en vue de la réalisation des Produits commandés par le Client. Le Client s'interdit donc toute reproduction ou exploitation desdites études, dessins, modèles et prototypes, etc., sans l'autorisation expresse, écrite et préalable du Vendeur qui peut la conditionner à une contrepartie financière.

## **11. FORCE MAJEURE ET IMPREVISION**

---

- 11.1.** Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes Conditions Générales de Vente découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil.
- 11.2.** En cas de changement de circonstances imprévisible lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

## **12. RESOLUTION DU CONTRAT**

---

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties des obligations visées aux articles des présentes Conditions Générales de Vente, le contrat de vente entre le Client et le Vendeur pourra être résolu au gré de la partie lésée.

La résolution pour manquement d'une partie à ses obligations, aura lieu de plein droit quatorze jours après la réception d'une mise en demeure de s'exécuter, restée, en tout ou partie, sans effet, notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou tout acte extrajudiciaire, et mentionnant l'intention d'appliquer la présente clause.

## **13. DROIT APPLICABLE – LANGUE**

---

- 13.1.** Les présentes Conditions Générales de Vente et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français.
- 13.2.** Les présentes Conditions Générales de Vente sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

## **14. RENONCIATION**

---

Le fait que TOUTENVELO ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des Conditions Générales de Vente ne peut, en aucune manière, être interprété comme valant renonciation de sa part à s'en prévaloir ultérieurement.

## 15. DIVISIBILITE

---

Si l'une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions Générales de Vente s'avère(nt) nulle(s), illégale(s) ou privée(s) de caractère exécutoire, les autres dispositions ne s'en trouveront en aucune manière affectées ou réduites pour autant.

## 16. LITIGES

---

**16.1.** Tous les litiges auxquels les opérations d'achat et de vente conclues en application des présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leurs conséquences et leurs suites et qui n'auraient pu être résolues à l'amiable entre le Vendeur et le Client, feront l'objet d'une phase préliminaire de conciliation pendant une période d'un mois préalablement à toute action contentieuse.

Au cas où aucune solution amiable ne pourrait intervenir au cours de la phase de conciliation précitée, les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente aux juridictions compétentes de Rennes, étant précisé que le Client Particulier pourra également se rapprocher de la juridiction du lieu de livraison des Produits qu'il a commandé.

**16.2.** Le Client Particulier est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation<sup>2</sup> ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (dont la conciliation prévue ci-avant) en cas de contestation.

**16.3** Tout litige ne pouvant être réglé à l'amiable entre le Vendeur et un Client Professionnel, relatif à toutes opérations visées par les présentes Conditions Générales de Vente sera soumis à la **seule compétence du Tribunal de Commerce de Rennes**, même en cas de référés, pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

---

<sup>2</sup>Article L.612-1 du Code de la consommation

**ANNEXE I – DISPOSITIONS RELATIVES AUX GARANTIES LÉGALES**

---

**Article L217-4 du Code de la consommation**

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité.

**Article L217-5 du Code de la consommation**

Pour être conforme au contrat, le bien doit :

- Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
- correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle
- présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage
- Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

**Art. L. 217-8 du Code de la consommation**

L'acheteur est en droit d'exiger la conformité du bien au contrat. Il ne peut cependant contester la conformité en invoquant un défaut qu'il connaissait ou ne pouvait ignorer lorsqu'il a contracté. Il en va de même lorsque le défaut a son origine dans les matériaux qu'il a lui-même fournis.

**Article L217-12 du Code de la consommation**

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien.

**Article L217-16 du Code de la consommation**

Lorsque l'acheteur demande au vendeur, pendant le cours de la garantie commerciale qui lui a été consentie lors de l'acquisition ou de la réparation d'un bien meuble, une remise en état couverte par la garantie, toute période d'immobilisation d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir. Cette période court à compter de la demande d'intervention de l'acheteur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

**Article 1641 du Code civil**

Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus.

**Article 1648 alinéa 1er du Code civil**

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

